

DOC EN POCHE

PLACE AU DÉBAT

Smart city, ville intelligente : quels modèles pour demain ?

Jean Haëntjens

 La
documentation
Française 

Sommaire

Préambule.....	5
Chapitre 1 Qu'est-ce que l'intelligence urbaine ?	11
Chapitre 2 Le numérique, un agent de transformation de l'intelligence urbaine	27
Chapitre 3 Historique et promesses de la <i>smart city</i>	45
Chapitre 4 Apports et limites de l'offre <i>smart city</i>	61
Chapitre 5 La confrontation entre cité politique et ville-service numérisée	83
Chapitre 6 Les clés de la cité politique « intelligente »	93
Chapitre 7 La ville intelligente, une variété de déclinaisons	115
Conclusion.....	135
Lexique.....	143
Bibliographie.....	147

Chapitre 5

La confrontation entre cité politique et ville-service numérisée

// L'offre smart city, telle qu'elle est aujourd'hui formulée par les acteurs majeurs de l'économie numérique, n'est donc pas seulement une offre technique ; c'est aussi une offre culturelle, sociétale et politique. Et cette offre vient s'opposer de façon explicite à la conception européenne de la cité politique qui prévaut depuis le XI^e siècle. //

I Deux conceptions radicalement différentes

Une confrontation est désormais ouverte entre deux conceptions radicalement différentes de la gouvernance urbaine : d'un côté, la cité politique, gouvernée par un maire élu par des citoyens, ayant pour mission la recherche d'un intérêt général à long terme ; de l'autre, une ville-service numérisée (*city as a service*) visant à répondre en temps réel aux demandes de citoyens consommateurs et pilotée par les entreprises qui assurent à la fois la collecte des données et leur traitement par des algorithmes.

Jusqu'à une époque récente, l'importance stratégique de cette confrontation semble avoir été largement sous-estimée par les responsables politiques. Fascinés par les promesses techniques de l'offre *smart city*, ceux-ci se sont peu intéressés aux contenus économiques, culturels, politiques et idéologiques de cette offre. Ils ont souvent été en première ligne pour accueillir les projets d'implantation d'Amazon avant d'en mesurer les conséquences négatives pour

le commerce local. La crise de la Covid-19, en 2020, a marqué une prise de conscience salutaire. Certaines villes, comme Angers, ont alors mis en place des plateformes d'e-commerce dédiés aux commerçants du centre-ville, qui ont connu un franc succès.

Sans chercher à diaboliser les géants du Net, l'offre de ces entreprises va bien au-delà d'une offre technique et commerciale :

- ces entreprises cherchent à prendre des positions dominantes dans les secteurs de la distribution, de la mobilité et des services urbains ;
- alors que les cités politiques cherchent à susciter l'attachement des habitants et à se différencier en valorisant une identité culturelle locale, les majors du numérique diffusent à l'échelle de la planète des produits participant à une uniformisation culturelle (*via* notamment Youtube, Instagram, Netflix). Ce faisant, ils ne font qu'amplifier un mouvement de mondialisation culturelle engagé depuis les années 1990 ;
- les dirigeants de ces grandes entreprises numériques considèrent que le traitement algorithmique des données des habitants ou l'analyse de leurs avis émis sur les réseaux sociaux seraient plus capables de « rendre le monde meilleur » que les interventions des élus locaux (voir par exemple le discours prononcé à Harvard par Marc Zuckerberg, dirigeant de Facebook, le 25 juillet 2017) ;
- ces entreprises sont porteuses d'une idéologie propre à la Silicon Valley, qui valorise plus la performance

individuelle, le libéralisme économique et le surdéveloppement des capacités humaines grâce à la technologie (idéologie dite transhumaniste) que l'intelligence collective (voir, sur ce point, le livre de Philippe Vion-Dury *La nouvelle servitude volontaire, le projet politique de la Silicon Valley*, cité dans la bibliographie).

Confier la gestion des villes aux entreprises de l'économie numérique au détriment des mécanismes de démocratie locale demande réflexion et suscite des interrogations. D'une part, la démocratie locale demeure l'un des piliers les plus solides de nos démocraties. D'autre part, l'échelle locale apparaît aujourd'hui comme un rouage indispensable et efficace pour relever les défis écologiques qui menacent la planète, aux côtés des dispositifs internationaux.

Enfin, et de façon plus fondamentale, ce sont deux conceptions de l'espace qui sont en train de s'opposer. La première, celle de la cité politique, privilégie l'espace public et réel ; la seconde, celle de la ville-service numérisée, privilégie l'espace privé et virtuel.

Pour Aristote et Platon, une cité politique ne pouvait se concevoir sans une agora, un espace public où les citoyens pouvaient débattre librement. Or, dans la *smart city*, l'espace public tend à être de plus en plus privatisé. De nombreuses entreprises proposent déjà aux collectivités une gestion numérique de cet espace en échange d'un droit d'usage ou d'un droit d'exploitation des données recueillies (voir, pour la France, les accords passés entre les villes de Dijon et d'Angers

et de grandes entreprises nationales de l'énergie, du BTP et de l'environnement). La filiale « projet urbain » de Google s'appelle *Sidewalk Lab* (bordure de trottoir) par référence au fait que la numérisation des bordures de trottoir est une des solutions envisagées pour faciliter le guidage des voitures autonomes. Pour les entreprises souhaitant dominer ce marché, la maîtrise de ces bordures constitue donc un enjeu essentiel. En échange de leur numérisation (qui imposerait sans doute le remplacement complet de ces bordures), ces entreprises pourraient demander un droit de regard sur leur dessin. Elles pourraient par exemple préférer certaines formes de carrefour plus adaptées au croisement des voitures sans chauffeur, mais moins appropriées à la marche à pied.

Dans les pays anglo-saxons, la privatisation de l'espace public n'a, en fait, pas attendu l'arrivée des géants du numérique. À Londres ou à New York, qui ont inventé le statut de *privately owned public spaces* (POPS), « espaces publics appartenant au privé », des pans entiers de l'espace public urbain sont déjà confiés à des entreprises privées. Ils fonctionnent comme les *malls* des centres commerciaux : la police et la sécurité sont assurées par des vigiles privés et tout y est organisé (par exemple, l'absence de bancs publics) pour inciter les visiteurs à consommer. Ce processus de privatisation a connu une forte accélération depuis dix ans. Il s'inscrit dans une tradition de partenariat public privé (PPP) développée dans les pays anglo-saxons depuis les années 1990.



Les Amazon Spheres, trois structures situées près du siège social de cette entreprise, à Seattle (État de Washington, États-Unis) et abritant des espaces de réunion et de repos pour les employés.

Photographie de Joe Mabel-CC BY-SA.

L'espace public n'est pas un enjeu anodin. Il peut être aujourd'hui considéré comme l'expression la plus immédiate du bien commun. Si cet espace est privatisé, la notion de bien commun pourrait alors devenir lointaine ou théorique, ainsi que la notion de citoyenneté.

La confrontation en jeu oppose donc aussi deux formes d'espace, l'espace virtuel et l'espace réel. L'espace virtuel, désormais dominé par les plateformes

numériques, cherche, par différents moyens, à prendre pied dans l'espace public réel, qui est encore celui des villes européennes. Ces moyens sont, par exemple, des concessions (projet Google à Toronto), des acquisitions foncières (Amazon à Seattle), des contrats (remplacement de lignes de bus par des taxis Uber), la numérisation « gratuite » de l'espace public en échange de « droits d'usage », des accords commerciaux avec la grande distribution (Amazon et Whole Foods, ou Amazon et Casino).

■ Réalité de la confrontation

Le principe d'une confrontation entre cité politique et ville-service numérisée, qui pouvait encore paraître théorique en 2017, est désormais devenu une réalité.

De nombreuses villes ont fait le constat que des applications de navigation comme Waze (filiale de Google) désorganisaient leur plan de circulation. Cette application vise en effet à recommander aux automobilistes le temps de trajet le plus court sans prendre en compte les nuisances suscitées par le passage devant une école ou un hôpital. Lyon a développé une application concurrente, Optimod, qui recommande des trajets respectant le plan de circulation et incite davantage à utiliser les transports collectifs. Montréal (Canada) a envisagé de développer sa propre application.

Cité politique et ville-service numérisée, deux logiques différentes

Cité politique	Ville-service numérisée
Maire élu	Algorithmes (maîtres des)
Citoyens	Cyber-consommateurs
Intérêt général, bien commun	Services aux particuliers
Moyen long terme	Réponses instantanées
Singularité, attachement	Modèle clonable, universel
Espace public « bien commun »	Espace public privatisé

À partir de 2017, plusieurs villes (Barcelone, Londres, Lyon, Milan, Paris, etc.) ont été amenées à réagir très activement face aux offres « disruptives »* d'Uber, d'Airbnb ou des loueurs de patinettes en libre-service. Elles ont montré qu'elles conservaient le contrôle de l'espace public.

Les élus qui avaient adhéré assez spontanément au concept de *smart city* ont aussi réalisé que les opinions ne les suivaient pas. En France, une enquête réalisée en septembre 2017 par l'Obsoco (Observatoire société et consommation), et largement relayée par les médias, révélait déjà un grand décalage entre ce qui peut apparaître comme un but poursuivi par certains élus (la métropole hyperconnectée) et celui des Français (la ville moyenne, paisible, fonctionnant sur la proximité et les relations de voisinage). Depuis, la méfiance des Français vis-à-vis du techno-solutionnisme, des géants du numérique, ou du libéralisme numérique n'a fait que croître.

Cela ne signifie en aucun cas que la dynamique qui a fait émerger les offres *smart city* soit condamnée. Mais, dans les pays démocratiques, attachés à la maîtrise des données et au respect de la vie privée, celle-ci rencontre indéniablement de nombreuses zones de résistance.

Une nouvelle ère s'ouvre pour la ville intelligente. Celle-ci ne devrait plus, tout du moins dans les pays développés, être une machinerie achetée « clé en main ». Elle devrait être le fruit d'un dialogue constructif, et parfois tendu, entre des cités politiques et des entreprises du numérique. Celles-ci présentent, dans certains champs de la technologie, une avance incontestable, mais leur vision de la cité idéale est fort éloignée de celle des « citoyens ordinaires », en particulier en Europe.

Collection Doc' en poche

SÉRIE « ENTREZ DANS L'ACTU »

1. Parlons nucléaire en 30 questions (2^e édition septembre 2015)
de Paul Reuss
2. Parlons impôts en 30 questions (3^e édition septembre 2020)
de Jean-Marie Monnier
3. Parlons immigration en 30 questions (2^e édition mars 2016)
de François Héran
4. France 2012, les données clés du débat présidentiel
des rédacteurs de la Documentation française
5. Le président de la République en 30 questions (2^e édition février 2017)
d'Isabelle Flahault et Philippe Tronquoy
6. Parlons sécurité en 30 questions
d'Éric Heilmann
7. Parlons mondialisation en 30 questions (2^e édition octobre 2017)
d'Eddy Fougier
8. Parlons école en 30 questions
de Georges Felouzis
9. L'Assemblée nationale en 30 questions
de Bernard Accoyer
10. Parlons Europe en 30 questions (2^e édition octobre 2014)
de David Siritzky
13. Parlons dette en 30 questions (2^e édition octobre 2017)
de Jean-Marie Monnier
14. Parlons jeunesse en 30 questions
d'Olivier Galland
21. Parlons justice en 30 questions
d'Agnès Martinel et Romain Victor
22. France 2014, les données clés
des rédacteurs de la Documentation française
25. Parlons gaz de schiste en 30 questions
de Pierre-René Bauquis
26. Parlons banque en 30 questions (2^e édition avril 2018)
de Jézabel Couppey-Soubeyran et Christophe Nijdam
30. France 2015, les données clés
des rédacteurs de la Documentation française
35. Parlons prison en 30 questions
de Sarah Dindo
40. Parlons climat en 30 questions
de Christophe Cassou et Valérie Masson-Delmotte
42. France 2016, les données clés
des rédacteurs de la Documentation française
49. Parlons laïcité en 30 questions
de Jean Baubérot et Micheline Milot
53. France 2021, les données clés
des rédacteurs de la Documentation française

SÉRIE « PLACE AU DÉBAT »

- 11.** Retraites : quelle nouvelle réforme?
d'Antoine Rémond
- 12.** La France, bonne élève du développement durable?
de Robin Degron
- 15.** L'industrie française décroche-t-elle?
de Pierre-Noël Giraud et Thierry Weil
- 16.** Tous en classes moyennes?
de Serge Bosc
- 23.** Crise ou changement de modèle?
d'Élie Cohen
- 24.** Réinventer la famille?
de Stéphanie Gargoulaud et Bénédicte Vassallo
- 27.** Parents-enfants : vers une nouvelle filiation?
de Claire Neirinck et Martine Gross
- 28.** Vers la fin des librairies?
de Vincent Chabault
- 31.** Des pays toujours émergents?
de Pierre Salama
- 32.** La santé pour tous?
de Dominique Polton
- 38.** Faut-il suivre le modèle allemand?
de Christophe Blot, Odile Chagny et Sabine Le Bayon
- 39.** Politique culturelle, fin de partie ou nouvelle saison?
de Françoise Benhamou
- 43.** Revenir au service public?
de Gilles Jeannot et Olivier Coutard
- 44.** Une justice toujours spécialisée pour les mineurs?
de Dominique Youf
- 48.** Faut-il attendre la croissance?
de Florence Jany-Catrice et Dominique Méda
- 50.** La mort est-elle un droit?
de Véronique Fournier
- 51.** Le robot est-il l'avenir de l'homme?
de Rodolphe Gelin et Olivier Guilhem
- 54.** Russie : vers une nouvelle guerre froide?
sous la direction de Jean-Robert Raviot
- 56.** Quel avenir pour la fonction publique?
de Luc Rouban
- 58.** La mer, nouvel eldorado?
sous la direction de Cyrille P. Coutansais et Claire de Marignan
- 59.** Exclusion : vers zéro SDF?
de Julien Damon
- 60.** La démocratie représentative est-elle en crise?
de Luc Rouban
- 62.** La Constitution de 1958, toujours d'actualité?
de Philippe Blachère

63. Faut-il avoir peur des fake news?

de Divina Frau-Meigs

67. Municipales : quels enjeux démocratiques?

de Rémi Lefebvre

68. Les primaires, de l'engouement au désenchantement?

de Rémi Lefebvre

69. Quel avenir pour les maires ?

de Luc Rouban

70. L'intelligence artificielle, avec ou contre nous?

de Olivier Guilhem et Rodolphe Gelin

SÉRIE « REGARD D'EXPERT »

18. Les politiques de l'éducation en France (2^e édition novembre 2017)

de Lydie Heurdière et Antoine Prost

19. La face cachée de Harvard

de Stéphanie Grousset-Charrière

20. La criminalité en France

de Christophe Soulez

29. La guerre au xx^e siècle

de Stéphane Audoin-Rouzeau, Raphaëlle Branche, Anne Duménil, Pierre Grosser et Sylvie Thénault

33. Quelle politique pour la culture ? Florilège des débats

sous la direction de Philippe Poirrier

34. Une jeunesse différente ?

sous la direction d'Olivier Galland et Bernard Roudet

36. La République territoriale

de Pierre Sadran

37. Les monothéismes d'hier à aujourd'hui

de Régine Azria, Dominique Borne, Pascal Buresi, Sonia Fellous et Anna Van den Kerchove

41. Environnement et inégalités sociales

sous la direction de Floran Augagneur et Jeanne Fagnani

45. Les grands textes internationaux des droits de l'homme

de Emmanuel Decaux et Noémie Bienvenu

46. Regards sur les États-Unis

de Cynthia Ghorra-Gobin, Guillaume Poirer, Jacques Portes et Marie-Jeanne Rossignol

47. Les politiques de la culture en France

de Philippe Poirrier

55. La cour d'assises

sous la direction de Denis Salas

57. Regards sur la France

de Dominique Borne, Olivier Feiertag, Pascale Goetschel et Magali Reghezza-Zitt

61. Aux origines de la République (1789-1914)

de Jacques-Olivier Boudon, Arnaud-Dominique Houte et Jean-Clément Martin

64. Jean-Louis Crémieux-Brilhac (1917-2015). Servir la France, servir l'État

de Julien Winock

65. Regards sur l'Europe

de Michel Foucher, Étienne François, Boris Gréillon et Thomas Serrier

66. Citoyenneté et République

de Vincent Azoulay, Sabine Jansen, Mathilde Larrère et Valentine Zuber